

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA  
CONSOLIDATION DE LA PAIX  
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



**DOCUMENT DE PROJET DU PBF**

**Pays : TCHAD**

**TITRE DU PROJET : Genre et paix : mobilisons-nous pour un processus de consolidation de la paix inclusif**

**NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) : PBF/IRF- 509-00140048**

<b>Modalité de financement du PBF :</b>	<b>Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) :</b>
<input checked="" type="checkbox"/> IRF	<input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national
<input type="checkbox"/> PRF	<input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional

**Nom du fonds d'affectation spéciale :**

**Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) :**

**ONG INTERNATIONAL COOPI**

**Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :**

1. ONG LOCAL

Association de Coopération et de Recherche pour le Développement -ACORD TCHAD

2. ONG LOCAL

Cellule de liaison des associations féminines CELIAF

**Durée du projet en mois<sup>1 2</sup>: 24 + 3 mois (9 février 2023 - 2 mai 2025)**

**Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : 4 Départements de la Province du Lac, Tchad**

<i>Départements</i>	<i>Sous-préfectures</i>	<i>Populations/ Sous-préfecture</i>	<i>Population féminine</i>
Fouli	Liwa	60 683	29 510
Mamdi	Bol rural	154 111	74 917
Kaya	Baga-sola	53 316	26 299
Wayi	Ngouri	146 558	75 212

<sup>1</sup> La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

<sup>2</sup> Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux() entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

**Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :**

- Initiative de promotion de l'égalité des sexes<sup>3</sup>
- Initiative de promotion des jeunes<sup>4</sup>
- Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
- Projet transfrontalier ou régional

**Budget total du projet PBF\* (par agence bénéficiaire) :****COOPI: \$ 1 500 000****Total PBF : 1 500 000**

*\*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

**Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :**

Autres sources de financements seront disponibles pour renforcer les actions développées dans le cadre du Projet et assurer ainsi la durabilité de l'initiative.

COOPI viens de démarrer (août 2022) un projet financé par ECHO dans la zone du Lac que contribuera à garantir un accès à une éducation inclusive et de qualité pour augmenter la résilience des jeunes touchés par les crises humanitaires, mais aussi un accès à des services de protection et un environnement protecteur à travers des activités d'appui psychosocial et le renforcement du personnel éducatif et de ses structures communautaires sur lesquelles on s'appuiera pour la durabilité de l'action. Les activités dédiées aux jeunes femmes dans l'appui socio-professionnel prévu dans la proposition du PBF vont renforcer le projet ECHO dans le volet de formation professionnelles des filles déscolarisées et non scolarisés qui n'ont pas des possibilités d'être autonome.

ACORD va développer des synergies avec deux projets l'AFD 1.000.000 EUR et RESILAC II : 500.000 EUR. Spécifiquement, les fonds prévus dans le cadre du PBF au regard des attentes, nécessitent un complément et de ce fait, si les projets AFD et RESILAC sont approuvés formellement, nous injecterons une grande partie de ces fonds au profit des bénéficiaires appuyés par le projet PBF dans deux domaines :

1. Le renforcement de l'autonomisation des femmes en injectant des ressources supplémentaires pour le développement des AGR et le développement des filières d'origine végétales et ce pour éléver le statut de ces dernières ;
2. Le renforcement des capacités et de la participation des femmes dans les espaces de prévention et de gestion des conflits à travers des actions complémentaires de renforcement de leadership féminin, de conscientisation et d'ouverture des dépositaires d'enjeux.

<b>PBF 1<sup>ère</sup> tranche (35%) :</b> COOPI: \$ 525 000,00 Total : \$525 000,00	<b>PBF 2<sup>ème</sup> tranche* ( 35%) :</b> COOPI: \$ 525 000,00 Total : \$525 000,00	<b>PBF 3<sup>ème</sup> tranche* ( 30%) :</b> COOPI : \$450 000,00 Total : \$450 000,00
--	--	--

<sup>3</sup> Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

<sup>4</sup> Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

**Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :**

L'objectif global du projet est de contribuer à la réduction les conflits liés aux ressources économiques dans la région du lac du Tchad.

Le projet vise à créer un environnement favorable à la cohésion sociale et cohabitation pacifique à travers l'inclusion des femmes, jeunes femmes et organisations des femmes dans le dialogue sur la consolidation de la paix.

**Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :**

Pendant la réalisation de la stratégie du projet le Consortium a consulté les parties prenantes du projet à travers les ONG locales. Lors des Consultations dans le cadre des diagnostics territoriaux, de la mise en place des initiatives locales de prévention et de gestion des conflits autour des conflits sur les ressources agrosylvopastorales et des perspectives de programmation dans la zone, les acteurs ci-dessous ont été consultés :

- Les autorités départementales de Kaya, Mamdi et Ngouri 3e trimestre 2021 ;
- Les Chefs de Canton de Ngarangou, Nguéléa 1 et 2, Bol, Iséréom, Digdaga (1er trimestre 2022).
- Les Associations féminines Istafacna de Nguéléa ; la Plateforme des femmes de Bagassola et plusieurs groupements de femmes (Mars 2022) ;
- Les cadres de concertations de développement de 4 cantonaux (3e trimestre 2021)

Durant la rédaction de la présente proposition, la CELIAF a consulté son antenne de Bol qui couvre toute la zone du Lac à travers ses cellules installées dans les départements de Kaya et Fouli. Précisons que l'antenne à l'image de la CELIAF nationale, est une faitière des organisations féminines du Lac. De même les leaders communautaires qui seront fortement impliqués dans la mise en œuvre ont été également consultés. Par ailleurs, le PNUD qui a confié un volet de ses activités à la CELIAF dans le cadre du projet « prévention de la féminisation de l'extrémisme violent » a également été consulté et dans l'optique de capitaliser les acquis de cette action, certaines femmes bénéficiaires seront identifiées pour faire partie du réseau des femmes leaders pour œuvrer dans les actions de sensibilisation pour mener à un changement de mentalité.

En outre, plusieurs consultations et réunions ont eu lieu avec le Secrétariat du PBF depuis la phase de rédaction de la proposition de projet.

Les autorités politiques ont été aussi consultées, en autre, le Maire de la Ville de Bol qui nous a donné des conseils par rapport aux activités à réaliser pour améliorer les conditions des femmes dans la zone du Lac Tchad. Aussi le CAFDEL Coordination des associations des organisations des femmes pour le développement du Lac a été consulté pour avoir des orientations sur les besoins des associations des femmes.

**Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes<sup>5</sup> :**

**Score 3**

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées

<sup>5</sup> Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :

80,52%

\$1.207.869,96

**Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes<sup>6</sup> :**

La dimension du genre a été prise en compte dans toutes les étapes du cycle du projet : tout d'abord dans l'analyse des conflits on a considéré les conséquences du conflit sur les femmes et les filles, leur rôle dans les conflits et les obstacles à la participation dans la prévention et à l'atténuation des conflits. Le processus de consolidation de la paix sera réalisé à travers des objectifs d'autonomisation des femmes et les résultats du projet contribuent aussi à l'augmentation de l'égalité des sexes. Toutes les activités sont formulées pour avoir un impact sur les résultats en matière d'égalité des sexes est 80,52% du budget est alloués à la réalisation de l'autonomisation des femmes. Les données sont désagrégées et les indicateurs du cadre logique sont des indicateurs de genre.

Le projet vise à contribuer à la mise en place de mécanismes inclusifs et sensibles au genre de règlement des conflits et à intégrer la gestion et la transformation des conflits économiques, en renforçant les capacités des réseaux des femmes et des organisations féminines de participer au processus de consolidation de la paix et lutter contre le statut économique et social inférieur des femmes.

En outre, l'action vise à promouvoir des activités socio-économiques directement aux femmes et aux jeunes femmes pour réduire leur marginalisation à travers l'engagement des hommes et de la communauté entière.

**Degré de risque du projet<sup>7</sup> :** 2

**Selectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement<sup>8</sup>) :**

#### DIALOGUE AND PEACEFUL COEXISTENCE

Le cas échéant, les résultats du **SDCF / UNDAF** auxquels le projet contribue : Résultat stratégique 3 de UNDAF-Gouvernance, paix et sécurité

**Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue :**

Building and/or strengthening national capacities to promote coexistence and peaceful resolution of conflict

<b>Type de demande :</b>	<b>Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :</b>
<b>Nouveau projet :</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Révision de projet :</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>Extension de la durée :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois : <b>Trois (3) mois, du 09 février 2025 au 2 mai 2025</b> <b>Changement de résultat / sujet :</b> <input type="checkbox"/> <b>Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :</b> <input checked="" type="checkbox"/>

<sup>6</sup> Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

<sup>7</sup> 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

<sup>8</sup> (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

**Budget PBF supplémentaire :**  Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :  
**USD XXXXX**

**Brève justification de la révision:**

**État de mise en œuvre du projet**

A trois semaines de sa clôture (le 8 février 2025), le projet « genre et paix » a enregistré des résultats probants cependant certaines activités non négligeables restent encore à réaliser afin d'assurer une durabilité et une appropriation des acquis du projet par les bénéficiaires, l'octroi de temps supplémentaire s'avère donc nécessaire.

C'est pour cette raison que COOPI en coordination avec les partenaires de mise en œuvre (ACORD et CELIAF), demande une extension sans coût de trois mois avec révision budgétaire pour pouvoir rattraper les activités en souffrance, principalement l'audit et l'évaluation finale de fin de projet, la création d'un réseau provincial des femmes leaders, la poursuite des plaidoyers des organisations féminines auprès des autorités pour l'implication de femmes dans les instances de prise de décisions et mécanisme de prévention et gestion des conflits.

Ce retard opérationnel est principalement dû à des facteurs externes, notamment d'ordre sécuritaire, qui sont détaillés ci-dessous :

**Justification de la demande d'extension sans coût**

Le 28 octobre 2024, une attaque de Boko Haram (BH) contre la base militaire de Barkaram, à l'ouest de Ngouboua, dans le département de Kaya, a causé la mort d'au moins 40 soldats Tchadiens, selon les sources officielles. En réaction, le président Tchadien a pris la tête d'une opération militaire de grande ampleur, dénommée Haskanite, qui visait à ratisser la zone pour y éradiquer les éléments BH. Ngouboua et le département de Kaya font partie de la zone d'intervention du projet et l'opération militaire en cours (et la forte présence militaire sur le terrain) ne permettait plus l'accès aux localités de nos bénéficiaires. C'est seulement à partir de janvier que la situation est revenue à la normale. Ce manque d'accès physique à certaines localités pendant 02 mois a occasionné un retard opérationnel.

Par ailleurs le délai de réception de la troisième tranche a été inhabituellement long, presque deux mois entre la validation de la demande le 14 novembre 2024 et la réception effective des fonds sur notre compte le 09 janvier 2025. Ce délai supplémentaire a également occasionné un retard opérationnel au niveau de certaines activités.

L'extension sans coût (jusqu'au 02 mai 2025) permettra non seulement l'exécution des activités en souffrance mais également de procéder au suivi des activités déjà réalisées et d'assurer une véritable appropriation des acquis du projet par les bénéficiaires.

A noter que les termes de référence pour l'évaluation finale du projet sont actuellement en cours de validation par le secrétariat PBF avant leur publication. Aussi, des réseaux départementaux de femmes ont été mis en place et il reste à les fédérer autour d'un réseau provincial.

L'extension sans coût permettrait également de continuer à faire jouer les

synergies avec le projet FCDO – ISF qui complète le projet PBF depuis juillet 2023 et dont la phase actuelle s'arrête le 28 février 2025. Des contacts réguliers ont lieu avec IOM et le Comité de pilotage DDRR pour que les acquis du projet aident à la mise en œuvre de la stratégie DDRR des éléments Boko Haram au Lac.

#### Justification de la révision budgétaire.

La révision budgétaire est étroitement liée au besoin de temps supplémentaire pour finaliser les activités en souffrance. D'une part, la réalité des coûts constatés sur le terrain a permis de réaliser des économies au niveau de certaines activités, d'autre part, les bénéficiaires ont exprimé leur souhait de voir des fonds additionnels alloués à certaines activités en leur faveur (Activité 1.1.2: formation sur le cycle du projet et gestion financière ; Activité 1.1.4 : subventions a cascade en faveur des organisations féminines) et enfin, il est indispensable de maintenir toute l'équipe jusqu'à la fin effective du projet ainsi que le dispositif de support pour maintenir la qualité de mise en œuvre, mais également réaliser l'évaluation finale et l'audit du projet dans de bonnes conditions.

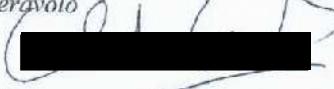
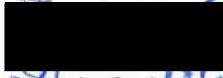
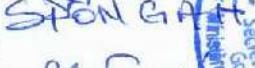
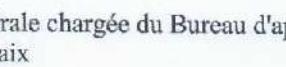
Ainsi on note une réduction de 8% au niveau du résultat 1, une augmentation de 2% au niveau du résultat 2, une augmentation de 8% au niveau du résultat 3 et une augmentation de 3% au niveau des coûts opérationnels et suivi-évaluation.

Resultat/Produits	Description	Budget initial	Budget modifié	Variance	% Variance
RESULTAT 1:	Les capacités des organisations féminines et des réseaux des femmes dans la zone d'intervention sont renforcées pour participer effectivement à la gestion des conflits liés à l'accès aux ressources économiques	437 062	399 333	37 729	8%
RESULTAT 2:	La marginalisation économique et sociale des femmes et des jeunes filles dans les zones du projet sont réduites	345 934	352 349	6 415	2%
RESULTAT 3:	L'engagement des communautés locales, des institutions traditionnelles et des autorités pour la participation des femmes au processus de consolidation de la paix par est augmenté	234 243	253 915	- 19 672	-8%
Coûts supplémentaires		384 630	396 273	- 11 643	-3%

Ces réaménagements budgétaires n'affectent ni les résultats, ni les cibles initialement attendues du projet.

*NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.*

## SIGNATURES DU PROJET :

<b>AGENCE RECIPIENDAIRE<sup>9</sup></b> <p><i>Nom : Claudio Ceravolo</i> </p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Nom de l'agence :</i> <i>COOPI Cooperazione Internazionale</i></p> <p><i>Date et visa :</i> <i>Milan, 20-02-2025</i></p>	<b>Représentant du gouvernement national</b> <p><i>Nom : ADJ LD AHITA</i> </p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Titre :</i> </p> <p><i>Date et visa :</i> </p> <p style="text-align: right;"></p>
<b>Coordonnateur résident</b> <p><i>Nom : Francois Batalingaya</i> </p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Titre : Coordonnateur Résident</i></p> <p><i>Date et visa :</i> </p> <p style="text-align: right;"></p>	<b>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</b> <p><i>for</i> </p> <p><i>Elizabeth Spehar</i> </p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix</i></p> <p><i>Date et visa : 28 Feb 2025</i></p>

<sup>9</sup> Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

## I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) Décrire brièvement les conclusions principales de l'**analyse de conflit** en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.

Depuis son indépendance, le Tchad traverse une série de conflits qui a été exacerbé par une crise qui a touché toute la Région du Lac Tchad, la crise sécuritaire liée à l'insurrection du groupe djihadiste Boko Haram.

Le Tchad est classé au 136ème rang sur 163 du *Global Peace Index* (2022) et il est donc un des pays les moins pacifiques au monde.

Globalement, le Tchad est classé 190 sur 191 pays, avec un indice de développement humain de 0.394<sup>10</sup>. La province du Lac est actuellement la plus touchée - au Tchad - par la crise qui a éclaté au Nigeria en 2009: elle est située à la frontière avec le Niger, le Nigeria et le Cameroun et a toujours été l'une des zones les plus vulnérables du pays. Depuis 2013, la province est le théâtre d'une crise majeure, avec un afflux de réfugiés Nigérians et des Tchadiens qui reviennent dans le pays, fuyant les attaques et les atrocités répétées de l'État islamique et de Boko Haram en Afrique de l'Ouest. Depuis le début de l'année 2015, la présence de ces deux entités en Afrique de l'Ouest a créé un déplacement massif qui s'est encore aggravé depuis juillet 2015 par la décision des autorités tchadiennes de relocaliser les populations d'une soixantaine d'îles sur la terre autour de Bol et Baga Sola et de déclarer ces îles zones de guerre.

La province du Lac a continué d'enregistrer de nouveaux déplacés internes à la suite des attaques sporadiques des villages par les Groupes armés non-étatique (GANE) et des contre-offensives militaires. Le nombre de personnes déplacées internes a atteint 406 573 personnes, 29 263 retournés du Niger et Nigeria et 26 937 retournés anciens déplacés internes ; ce qui montre une augmentation de 16% par rapport à la situation de décembre 2020. Ces déplacés occupent 223 localités dont 167 sites et 56 villages, dans trois départements sur les quatre que compte la province du Lac. D'autres déplacements qui ont été identifiés au Lac résultent des conflits intercommunautaires (tel que le conflit foncier survenu entre deux communautés le 21 juillet aux villages de Layrom et Tchougoudi dans la sous -préfecture de Bol) et de l'incendie des villages dont l'origine reste inconnue.

L'insécurité a provoqué une forte dégradation du tissu socioéconomique de la zone, avec une perte de capacité de production ou de résistance aux chocs. L'interdiction des activités de pêche, d'agriculture et d'élevage dans les zones qualifiées d'insécurité a affecté les moyens de subsistance des populations, réduisant leur capacité à subvenir à leurs besoins de première nécessité. Ces personnes ont besoin d'un appui à la reconstitution de moyens de subsistance et le renforcement de l'accès aux services sociaux de base (écoles, centre de santé, eau potable, marché, etc.)<sup>11</sup>.

Le lac Tchad est un espace géographique potentiellement conflictuel, en raison non seulement de la diversité de ses ressources et de leurs fluctuations saisonnières, mais aussi par la pluralité des acteurs et la complexité des droits liés à leur exploitation. Les conflits intercommunautaires liés à l'accès aux ressources agrosylvopastorales se sont exacerbés avec

<sup>10</sup> HDI report 2021-2022 United Nations Development Programme

<sup>11</sup> Plan de réponse humanitaire Tchad, Avril 2022

les chocs climatiques récurrents. Les hommes mais surtout les femmes et les enfants n'en demeurent pas moins exposés à de multiples risques de protection dont les enlèvements, les viols et les assassinats ciblés. Entre janvier et juin 2022, 1 046 incidents de protection ont été enregistrés au Lac, une situation presque similaire à celle de l'année 2020 (1 058) et 62% de la totalité des incidents enregistré en 2021 entier<sup>12</sup>. Les conflits intra et intercommunautaires ont causé d'énormes dégâts au sein de la population. En 2021, le bilan humain résultant des conséquences de la transhumance et des tensions intercommunautaires est de 24 incidents signalés au 31 juillet 2021. Les affrontements ont fait 309 morts, 182 blessés et des pertes de biens ainsi que des déplacements de personnes. De ces 24 incidents, neuf ont été enregistrés à l'Est du Tchad, sept au Sud et huit au Lac. Les principales causes de tensions intercommunautaires sont l'accès aux ressources économiques (49%), à la terre (21%) et aux services (11%). L'accès à l'aide humanitaire a également été identifié comme une source de conflit (4%) en raison du manque de transparence ou de communication suffisante lors du ciblage des populations affectées<sup>13</sup>.

Parmi les conflits récurrents qui sont identifiés dans la Province du Lac, figurent les conflits suivants :

1. Conflits intercommunautaires d'accès aux ressources naturelles autours des polders, zones de pâturage, zones de pêche sur les îles ;
2. Conflits intercommunautaires liés au contrôle du pouvoir traditionnel sur les questions relatives à la délimitation des cantons ou villages, appartenance disputée des villages ou polders;
3. Conflits intracommunautaires qui ont comme objets zones de pâturage et de pêche, terres agricoles, îlots exondés ;
4. Conflits fonciers autours des terres exondées pour agriculture, élevage et pêche ;
5. Conflits sociaux : Vols, adultères, rapt de femmes;
6. Tensions et rixes entre forces de défense et de sécurité et la population ;

Bien que les différents conflits aient un impact négatif sur l'ensemble de la couche sociale en général, certains groupes souffrent davantage des effets de conflits.

Les femmes, et surtout les adolescentes, sont le plus souvent victimes de violences sexuelles et violences basées sur le genre. Le phénomène prend ses racines dans le statut économique et social inférieur des femmes et des adolescentes qui s'aggrave dans le cadre de la crise humanitaire : de janvier à septembre 2021, un total de 1 346 cas déclarés de violences basées sur le genre a été documenté dont 10% des cas de violences sexuelles, 6% des agressions sexuelles et 4% des viols<sup>14</sup>.

La situation de marginalisation des femmes et des filles s'aggrave dans le cadre d'insécurité due aux conflits : l'absence de programmes d'accompagnement socio-économiques favorise le circuit des violences conjugales qui sont les plus répandues. Les effets des crises renforcent les inégalités de genre dont la stigmatisation, l'exclusion, la discrimination. Les femmes et filles sont aussi ciblées par les groupes armés pour servir à des fins sexuelles ou des kamikazes. Par conséquent, elles sont fouillées aux postes de contrôle où elles subissent des agressions sexuelles, physiques et violences psychologiques.<sup>15</sup> Les normes sociales discriminatoires et les impacts du changement climatique, des déplacements forcés récurrents, de la dégradation des conditions socioéconomiques de vie et de l'insécurité permanente maintiennent les femmes et les filles dans un cycle de vulnérabilité et des

<sup>12</sup> Situation humanitaire : Ocha - Humanitarian Needs Overview - Stratégie et besoins prioritaires - août à décembre 2022.

<sup>13</sup> Aperçu des besoins humanitaire 2022 Tchad;

<sup>14</sup> Aperçu des besoins humanitaire 2022 Tchad ;

<sup>15</sup> Plan de réponse humanitaire Tchad, Avril 2022;

violences. Les mécanismes négatifs de subsistance tels que le sexe de survie et le mariage d'enfant s'adoptent au sein des familles ou par les femmes et les filles elles-mêmes pour répondre à cette détérioration des conditions de vie<sup>16</sup>.

Le Conseil militaire de transition représentant le gouvernement de la République du Tchad et les mouvements politico-militaires ont conclu un accord à Doha pour mettre en œuvre un dialogue national inclusif avec toutes les parties concernées. Ça offre une réelle occasion de soutenir un pays qui s'est engagé à entreprendre une nouvelle période fondée sur le dialogue et l'inclusion. Malgré les efforts déployés au niveau national, c'est crucial de supporter aussi la dynamique au niveau provincial, surtout dans la zone du Lac. Le projet est en ligne avec les priorités ressorties du pré-dialogue au niveau du Lac : les femmes invitées à l'atelier de pré-dialogue à Bol ont fait ressortir des priorités par rapport aux besoins des organisations des femmes au Lac. Les associations féminines ont remarqué l'importance de promouvoir :

- l'implication des jeunes et des femmes dans la gouvernance locale ;
- le renforcement des capacités des associations féminines ;
- financements aux projets d'entreprenariat des femmes<sup>17</sup>.

Le projet proposé se concentre sur la transformation des conflits concernant l'accès aux ressources économiques. On constate que les causes structurelles de ces tensions sont les suivantes :

1. Les conflits naissent de l'incapacité des acteurs de la paix à créer un environnement propice au dialogue qui favorise l'inclusion des franges de population marginalisées comme les femmes et les jeunes femmes, favorisant la cohésion sociale.
2. Les organisations et les réseaux des femmes n'ont pas les ressources pour répondre aux questions autour de la paix. Ces organisations fonctionnent principalement grâce au bénévolat et à l'autofinancement. Les associations féminines font face à plusieurs défis. Lors d'un sondage mené en 2021, les OSC ont indiqué les principaux obstacles/besoins : (1) le manque de ressources financières (67%) ; (2) les besoins de formation en intégration du genre (61%) ; (3) les besoins d'outils et de guides (56%) ; (4) le manque de données désagrégées par sexe<sup>18</sup>. Malgré que les femmes jouent un rôle clé dans l'exploitation, la préservation et la conservation des ressources naturelles, elles ne font pas suffisamment partie des mécanismes de gestions de ces ressources, ni des mécanismes pour la prévention et gestion des conflits liés à ces ressources.
3. Les femmes et les jeunes femmes sont exclues du dialogue sur la paix parce qu'elles restent marginalisées de la vie économique et sociale en raison de normes sociales discriminatoires. Les femmes et les jeunes femmes, alors qu'elles sont marginalisées dans l'accès aux services économiques, elles sont aussi exclues dans l'accès et le contrôle de la terre : 15% des femmes en milieu rural possèdent de la terre en propre (21% la partagent avec d'autres personnes), alors que 58 % des hommes sont propriétaires (7% qui la partagent)<sup>19</sup>. Au Tchad, les femmes semblent souffrir davantage que les hommes du manque de capital et de crédit<sup>20</sup>. En effet, 67% des commerçantes ont déclaré que le manque de capital propre et de crédit était leur

<sup>16</sup> Aperçu des besoins humanitaire 2022 Tchad;

<sup>17</sup> CAFDEL Coordination des associations des organisations des femmes pour le développement du Lac

<sup>18</sup> Analyse Genre Tchad, Rapport Final, Septembre 2021, DAI, UE

<sup>19</sup> Analyse Genre Tchad, Rapport Final, Septembre 2021, DAI, UE

<sup>20</sup> Lake Chad Basin Crisis. Regional Market Assessment, June 2016

principale contrainte, ce qui suggère que les femmes sont confrontées de manière disproportionnée aux opportunités économiques et financières qui les empêchent de participer efficacement au commerce agricole. Les jeunes (garçons et filles), notamment ceux de la tranche d'âge de 15 à 24 ans, représentent environ 15 %<sup>21</sup> de la population des réfugiés et des personnes déplacées internes nécessitent une attention particulière dans la perspective d'appui socio-économique. Cette tranche d'âge, pour diverses raisons, ne peut plus retourner à l'école du fait de leur âge avancé, des charges familiales, surtout pour les filles mariées précocement. Ce sont toutefois les facteurs culturels et sociaux qui constituent un frein à la participation effective des femmes dans l'économie.

Le programme répondra à ces causes structurelles par des actions spécifiques visant à :

1. Promouvoir d'espaces de dialogue sur les valeurs de la paix, la coexistence pacifique et la cohésion sociale, à travers la mise en place de mécanismes inclusifs et sensibles au genre dans le processus de consolidation de la paix. Pour répondre à cela, le projet va travailler avec les acteurs de la paix qui sont présents dans les zones d'intervention : les mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits (Mara > Wokil > Maï), le Cadre de Médiation et gestion de conflits cantonaux de prévention et résolution, l'initiative locale de promotion de la paix et du dialogue à travers la Section provinciale de la Haute Autorité des Chefferies Traditionnelles. Le dispositif "moderne": administratif, policier et judiciaire. Tout d'abord on va identifier les facteurs bloquant qui limitent la participation des femmes à intégrer ces espaces, en renforçant les femmes à travers leurs réseaux et plateformes à négocier avec les espaces déjà existantes et au même temps faire du plaidoyer auprès des décideurs locaux et communautaires pour l'intégration des femmes dans ces espaces. Il s'agit de tenir des rencontres qui seront facilitées par des experts nationaux avec une forte participation des différents responsables des Organisations paysannes dans la préparation et la facilitation. Le projet élaborera les termes de référence avec la participation des femmes pour garantir une approche participative. La stratégie respectera la même stratégie au niveau du gouvernement pour gérer les conflits liés aux ressources naturelles dans la province du Lac que a consisté à mettre en place un cadre multi acteurs regroupant toutes les organisations corporelles telles que les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, les leaders traditionnels etc.
2. Renforcer les capacités des réseaux des femmes et des organisations féminines de participer au processus de consolidation de la paix et lutter contre le statut économique et social inférieur des femmes. Avant tout, nous encouragerons les femmes à prendre conscience de l'importance de contribuer au processus de consolidation de la paix, en renforçant leurs capacités de leadership et en soutenant les organisations de femmes dans la transformation des conflits économiques.
3. Promouvoir des activités socio-économiques directement aux femmes et aux jeunes femmes pour réduire leur marginalisation selon leurs besoins spécifiques. Grâce à la participation des hommes, nous favoriserons une culture qui encourage l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

---

<sup>21</sup> Aperçu des besoins humanitaire 2022 Tchad;

Le projet s'appuiera sur la *gouvernance locale* en visant à renforcer les efforts émergents de planification et développement local ainsi que la promotion de la paix et du *dialogue intercommunautaire et inter religieux* pour une réelle cohésion sociale.

À ce titre, dans la zone du projet, un certain nombre de structures locales de gouvernance formelles et informelle sont présentes et participent à des degrés divers aux actions locales.

<i>Acteurs clés</i>	<i>Rôle</i>	<i>Centre d'intérêts de la collaboration</i>
Les femmes	Les femmes incarneront le leadership et seront accompagnées pour motiver les autres femmes membres des groupements à travers la sensibilisation de proximité notamment les causeries-éducatives. En autre, grâce aux activités de renforcement des capacités et d'apprentissage opérationnel, les femmes pourront se présenter comme des agents actifs du changement, pouvant générer un plus grand pouvoir d'achat familiale et en manière procédural le bien-être de la société dans son ensemble, combinant donc l'autonomisation individuelle avec une paix communautaire plus large.	Les femmes leaders organiseront des causeries-éducatives à l'adresse des groupements féminins sur les thématiques de la cohabitation pacifique, le leadership féminin et le rôle que peuvent jouer les femmes dans les mécanismes locaux de gouvernance et de prévention/résolution des conflits.
Les hommes	L'accent placé sur les hommes réponds à une double nécessité : d'une part d'identifier les hommes comme des alliés pour l'égalité des sexes et de les impliquer plus activement dans les activités du projet ; d'autre part la reconnaissance que sans leur inclusion, le changement est exponentiellement plus lent et jamais pacifique.	En tant que détenteurs du pouvoir de domination et de contrôle d'une matrice patriarcale, il est essentiel qu'ils soient inclus dans la ToC, car le changement ne peut se produire que si leurs perceptions sont également prises en compte et que celles-ci deviennent conformes au concept selon lequel l'empowerment devrait pas être considéré comme un jeu à somme nulle où les gains pour les femmes impliquent automatiquement des pertes pour les hommes, et promouvoir ainsi des processus de développement réussis.
Radio communautaire	La radio est un outil de communication très efficace pour diffuser des messages clés au sein de la population tchadienne et surtout pour accroître les connaissances de la population sur des questions qui ne sont pas abordées quotidiennement, en particulier parmi les sections les moins éduquées de la population.	À travers le recours aux radios communautaires le projet vise à informer, éduquer et transformer les mentalités des communautés quant à la perception du rôle de la femme dans la société et sur le respect de leurs droits. Au moins 5 000 auditeurs seront touchés par la diffusion des émissions par cette radio communautaire avec lesquelles le projet va collaborer.

<b>Les Autorités administratives</b>	<p>Les Autorités administratives sont garantes de la mise en œuvre des politiques nationales de développement et de consolidation de la paix</p>	<p>Le projet sera une occasion pour vulgariser les principales orientations des politiques nationales méconnues en grande partie par les Autorités administratives particulièrement sur le politique national genre ; Les Autorités procéderont à l'ouverture des rencontres stratégiques.</p> <p>Les Autorités administratives apporteront leur caution à la mise en œuvre du projet.</p>
<p><b>Les responsables des services techniques déconcentrés de l'État (délégations), Comités Provinciaux d'Action (CPA). Les Comités départementaux d'Action (CDA).</b></p>	<p>Ils ont la charge de l'appui technique au développement rural.</p> <p>Ils sont chargés du suivi et de l'appui à la mise en œuvre de ces politiques.</p>	<p>Les services techniques participeront à la mise en œuvre des stratégies retenues pour renforcer le développement agrosylvopastoral</p> <p>Les Comité Provinciaux/départementaux d'Action seront associés aux activités de suivi du projet.</p> <p>La validation des conventions et des plans se feront sous les leaderships des CPA/CDA.</p>
<b>Autorités traditionnelles</b>	<p>Ils sont les détenteurs des droits sur le territoire.</p> <p>Les chefs traditionnels et coutumiers restent des acteurs légitimes dans la médiation, en cas d'éventuels conflits, ils assurent un rôle de régulateur car ils incarnent à la fois la tradition et l'autorité de l'État.</p>	<p>Les autorités bénéficieront des éclairages nécessaires pour qu'elles jouent leur rôle dans l'accompagnement de cette action.</p> <p>Les autorités seront consultées et impliquées sur les questions foncières, de prévention et de résolution des conflits et dont la participation des femmes dans les mécanismes locaux de prévention et de gestion de conflits. Le Cadre de Médiation et gestion de conflits cantonaux de prévention et résolution, l'initiative locale de promotion de la paix et du dialogue à travers la Section provinciale de l'Association des Chefs Traditionnels du Tchad (ACTT).</p>
<b>ONG et Projets étatiques</b>	<p>Participent dans la mise en œuvre des actions d'urgence et de développement en lien parfois avec les thématiques traitées dans le cadre du projet.</p>	<p>Développer la complémentarité sur les territoires et éviter les duplications et les chevauchements.</p> <p>Développer les synergies actionnelles.</p> <p>Favoriser le partage des connaissances.</p>
<b>Agence Nationale de la Grande Muraille Verte -Tchad au Tchad (GMV)</b>	<p>Préservation des ressources naturelles et du capital productif.</p> <p>Accroissement et sécurisation de la production agricole, augmentation de la valeur ajoutée agricole.</p> <p>Amélioration de l'emploi et des revenus en milieu rural pour ainsi</p>	<p>Interactions avec la Agence Nationale de la Grande Muraille Verte -Tchad (GMV) et partage d'expériences.</p> <p>La contribution aux éventuels La contribution au cadre de concertation national sur la GMV.</p> <p>La capitalisation des</p>

	mieux lutter contre le phénomène de l'exode et du banditisme.	enseignements des méthodologies développées.
<b>Secteur Privé</b>	Diversifier l'économie tchadienne Renforcer les capacités du secteur privé Développer l'entrepreneuriat formel des femmes et des jeunes	Contribution au développement des chaînes de valeur des produits agrosylvopastoraux.

- b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants**<sup>22</sup>, et comment il garantit **l'appropriation nationale**. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.

Le projet proposé, que vise à créer un environnement favorable à la cohésion sociale à travers l'inclusion des femmes et jeunes femmes dans le dialogue sur la consolidation de la paix, est en ligne avec la politique nationale contenu dans le Plan National de Développement 2017-2021 du Tchad. Le projet contribuera en effet à la réalisation de l'axe 1: « Renforcement de l'unité nationale » et de l'axe 2 « Renforcement de la bonne gouvernance et de l'État de droit, à travers la promotion de la cohabitation pacifique ». Le projet s'inscrira dans les efforts faits par le gouvernement du Tchad lié à la Gouvernance, qui insiste sur la promotion du respect des différences et des valeurs de paix, le dialogue socio-sécuritaire et la mise en place des mécanismes consensuels de règlement pacifique des conflits. Aussi le projet est en ligne avec le Plan d'action quinquennal de mise en œuvre de la politique nationale Genre (Pa-Png 2019-2023) dans les principes directeurs qui visent à “La valorisation des rôles complémentaires et différentiels des hommes et des femmes en tant que condition de la paix sociale et de l'unité nationale gages d'un développement durable » et « La réduction des inégalités et des disparités de genre qui nécessite des actions spécifiques en faveur des femmes, des hommes et des groupes défavorisé ». L'Action vise, aussi, à contribuer à réaliser les piliers 8 et 9 de la stratégie régionale de stabilisation du bassin du Lac Tchad adoptée en 2018 par le Conseil de paix de l'Union Africaine, respectivement relatif au Pilier d'intervention 7 : « Éducation, apprentissage et compétences », Pilier d'intervention 8 : « Prevention de l'extrémisme violent et consolidation de la paix », Pilier d'intervention 9 sur la dimension genre et l'autonomisation des femmes.

Au niveau de la stratégie des Nations Unies, on peut constater que l'Action vise à opérationnaliser la résolution 1325 (Femmes, Paix et Sécurité) du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui n'a pas encore été validée au niveau politique, mais seulement au niveau technique. Le deuxième draft du plan d'action national de la Résolution 1325 a été techniquement validé lors d'un atelier tenu le 03 aout dernier et regroupant les principales parties prenantes. A l'issue de l'atelier, des amendements supplémentaires ont été apportés au rapport par notamment le groupe thématique genre et droits humains des nations unies ainsi que d'autres acteurs.

Le projet vise aussi à répondre aux lacunes identifiées dans le rapport du Secrétaire General S/2021/827 sur les femmes et la paix et la sécurité surtout par rapport aux objectifs de i) faire progresser l'égalité des genres et la participation véritable des femmes aux processus de paix et aux transitions politiques ii) protéger et promouvoir les droits humains et le rôle

<sup>22</sup> Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

mobilisateur des femmes et des filles en situation de conflit ou d'urgence humanitaire, iii) relèvement économique et accès aux ressources.

Ensuite, le projet est en ligne avec le Plan cadre de Nations Unies d'Assistance au Développement (UNDAF) 2017-2021 Résultat stratégique 3 qui concerne la gouvernance, paix et sécurité dans l'effet 6. » D'ici à fin 2021, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques de gouvernance inclusive, promouvant la démocratie, l'État de droit, la cohésion sociale et l'utilisation équitable des services publics de qualité, y compris pour les réfugiés » et l'effet 7 « D'ici à fin 2021, l'État met en œuvre une politique nationale de développement impulsant une croissance inclusive engendrant la création d'emplois et d'opportunités notamment en faveur des jeunes et des femmes y compris les réfugiés ».

La mise en œuvre des activités du projet répond aux priorités déclinées dans la Stratégie Sahel des Nations Unies 2018, plus précisément à la mise en œuvre du domaine 2 « Prévention et maintien de la Paix » et du domaine VI « Autonomisation des femmes et des jeunes » du Plan de soutien de l'ONU au Sahel. Le projet proposé promouvra, d'une part, des actions visant à accroître l'autonomisation des femmes, telles que des activités génératrices de revenus et la mobilisation de réseaux de femmes pour améliorer leur pouvoir en tant que leaders dans la société ; d'autre part, les femmes participeront directement au maintien de la paix en promouvant, par des campagnes de sensibilisation, l'importance du maintien de la paix et de la prévention des conflits. En outre, le projet s'aligne aux Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030 des Nations Unies, reflétant notamment l'objectif 5, et spécifiquement le target 5.c, c'est-à-dire l'adoption des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux renforçant celles qui existent déjà. De même, les aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine incluent celle de l'Égalité des sexes et développement, focalisant l'orientation de la GEWE sur 6 piliers, dont le premier « Autonomisation économique des femmes et développement durable - l'autonomisation des femmes est la clé de la croissance , de la prospérité et de la durabilité » et pilier 5 « Femmes, paix et sécurité - veillez à ce que les perspectives des femmes soient prises en compte dans les questions de paix (programmes de prévention, de protection et de promotion ».<sup>23</sup>

Le projet va supporter aussi la stratégie du *Secretary general's peacebuilding fund 2020-2024* dont les objectifs clés sont de i) favoriser l'inclusion par l'autonomisation des femmes et des jeunes et ii) de soutenir les pays qui connaissent des transitions complexes. Comme décrit ci-dessus, le projet proposé promeut la participation des femmes et des jeunes femmes aux mécanismes existants de traitement des conflits et accompagne également la Région du Lac dans sa mission de promotion de la paix lors du dialogue national actuellement en cours. Le projet s'inscrit dans les domaines prioritaires identifiés dans le cadre de la demande du Tchad à l'éligibilité au PBF, notamment en ce qui concerne le renforcement de la résilience des communautés vulnérables en améliorant la résilience des femmes face aux conflits et à l'extrémisme violent par le biais de programmes socio-économiques et en renforçant leur autonomie afin de leur permettre de participer au processus de consolidation de la paix.

L'action s'inscrit aussi dans le domaine stratégique du dialogue et coexistence pacifique, dans la facilitation à l'inclusion des groupes marginalisés et de renforcer les capacités qui aident des communautés à mieux faire face aux chocs susceptibles d'exacerber les risques de conflit, tels que l'insécurité et les chocs économiques, en milieu rural. Enfin, le projet ambitionne de répondre au thème de l'appel à proposition : « soutenir les organisations,

---

<sup>23</sup> Union Africaine, Agenda 2063.

groupes et réseaux de femmes de la société civile dans le renforcement de leur capacités institutionnelle à contribuer durablement à la consolidation de la paix ».

- c) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.

<b>Nom du projet (durée)</b>	<b>Donateur et budget</b>	<b>Orientation du projet</b>	<b>Différence / complémentarité avec la proposition actuelle</b>
Gestion durable des ressources agro-pastorales et sécurisation des espaces pastoraux dans le Sila, Salamat et Ouaddai  COOPI  août 2018 - dec 2022	UE  2.710.000 €	Le projet vise à améliorer la gestion durable des ressources agro-pastorales.	Le projet a une grande composante dans la gestion et prévention des conflits mais a été réalisé dans des zones différentes. Le Consortium va prendre les leçons apprises pour la réalisation du projet proposé.
Réponse inclusive et de qualité aux besoins en éducation des enfants et des jeunes les plus vulnérables, touchées par la crise du Lac Tchad  COOPI  août 2022 - juillet 2024	ECHO  896.818,86 €	Le projet entend poursuivre et faire évoluer sa réponse aux besoins d'éducation et de protection dans la Province du Lac.	Le projet du PBF va créer des synergies avec l'Action du projet ECHO pour soutenir les besoins spécifiques des filles marginalisées à travers la formation professionnelle.
Consolidation de la paix : protection des droits des groupes les plus vulnérables dans le département de Mamdi, Tchad  COOPI  mars 2020 – dec 2021	AICS  599 977 €	Le projet "Consolidation de la paix : protection des droits des groupes les plus vulnérables dans le département de Mamdi, Tchad" était axé sur la protection des enfants.	Les deux projets impliquent des dialogues intercommunautaires entre les dirigeants et les autorités de chaque communauté; des campagnes de sensibilisation (y compris des campagnes radio). Les expériences passées seront capitalisées dans le nouveau projet.
Projet de prévention de la féminisation des modes opératoires de Boko Haram au Tchad (PNUD-UNICEF)  août 2021-juin 2022	PBF  1.500.000 \$	Initiative de promotion de l'égalité des sexes.	Le Projet vise à renforcer les capacités des femmes et des filles afin de réduire leur propension à l'enrôlement par Boko Haram, par leur protection, la promotion de la cohésion sociale et l'amélioration de leurs conditions socioéconomiques ainsi qu'en promouvant les opportunités de participation au sein de leurs communautés.

Autonomisation des femmes dans le Sahel (CELIAF)  mars 2018-février 2019	SWEDD  300.000 \$	Sensibilisation, formation, coaching, dotation en équipements de production, matériels pour les AGR, subventions, etc.	Complémentarité : Le projet actuel va tirer les leçons positives du projet concernant l'autonomisation des femmes et des adolescentes.
Renforcement de la participation et de la représentation de la jeunesse dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits au niveau communautaire  oct 2019- mars 2020	PBF  146 593 771 FCFA	Sensibilisation, formation, coaching, dotation en équipements de production, subventions pour les AGR.	Le projet ne priviliege ni les zones frontalières ni les zones agressées par les groupes extrémistes, mais contribue à l'éveil et à l'émancipation des femmes et des jeunes femmes dans le Logone Oriental et Mandoul.
Appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et la consolidation de la paix dans les communes de N'Djamena, Moundou, les départements de Bol, Bagassola et Liwa  UNICEF-PNUD-PAM-ONDH  avril 2020- avril 2022	PBF  184 183 387 FCFA	Sensibilisation, formation, coaching, dotation en équipements de production, subventions pour les AGR.	Le projet ne priviliege ni les zones frontalières ni les zones agressées par les groupes extrémistes, mais contribue à l'éveil et à l'émancipation des femmes et des jeunes femmes dans le Logone Oriental et Mandoul.
Programme régional conjoint sahel en réponse aux défis covid-19, conflits et changements climatiques au Tchad G5 Sahel.  ACORD TCHAD  juill 2021- décembre 2022	Budget : 150 millions de FCFA dont 30 millions en 2022.  Bailleur : IFAD via FAO	(i) Amélioration du capital productif et de la résilience, et (ii) Renforcement des capacités et consolidation de la paix.	Amorce de quelques actions dans le cadre du renforcement des capacités et consolidation de la paix au niveau des groupes d'éleveurs et d'agropasteurs.
Projet "Redressement Économique, Social et Inclusif dans le Lac.  ACORD TCHAD juin 2018- juin 2022	Budget : 25 millions d'EUR. Reçu 675.000 EUR pour les actions en lien avec le pilier 1 (Cohésion sociale)  Bailleur : UE- AFD	Renforcement du capital humain, de la cohésion sociale et la gestion collective et durable des ressources naturelles et capacités productives dans les territoires ciblés. Redressement économique dans les territoires ciblés et la résilience des populations les plus exposées, notamment les jeunes et femmes, à travers un accès à l'emploi et aux systèmes de production agricole intensifiés et adaptés au changement climatique	Le projet s'est plus appesanti d'une part sur la mise en œuvre des actions d'atténuation des conflits autour des ressources agropastorales à travers des schéma d'aménagement et des conventions locales et d'autre part sur la conscientisation sur les VBG d'autre part ainsi que la formation des femmes sur cette problématique. Le projet soumis complétera l'action réalisée tant sur l'implication des femmes dans les mécanismes de prévention et de gestion de conflits et d'autre part sur le positionnement des femmes en lien avec les VBG.

“Société civile et développement durable” dans les régions du Lac Tchad  ACORD TCHAD  fev 2004- dec 2008	1 500 000 EUR  Bailleur : MAE- Groupe Développement- ACORD	Renforcement des compétences des associations de la société civile engagées auprès des groupes de population vulnérables et soutenir leur action de plaidoyer pour une bonne gouvernance au niveau local.	Cette action a permis l'émergence des organisations de la société civile rurale et a mis en exergue les défis qui se posent à elle.
Programme régional conjoint sahel en réponse aux défis covid-19, conflits et changements climatiques au Tchad G5 Sahel.  ACORD TCHAD  juillet 2022-décembre 2022	Budget : 150 millions de FCFA dont 30 millions en 2022.  Bailleur : IFAD via FAO	(i) Amélioration du capital productif et de la résilience, et (ii) Renforcement des capacités et consolidation de la paix.	Amorce de quelques actions dans le cadre du renforcement des capacités et consolidation de la paix au niveau des groupes d'éleveurs et d'agropasteurs.

## II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) Une brève **description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet** - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).

L'objectif global du projet est de contribuer à la réduction de conflits liés aux ressources économiques dans la région du lac du Tchad.

Le projet vise à créer, comme objectif de long terme, un environnement favorable à la cohésion sociale et cohabitation pacifique à travers l'adoption de systèmes inclusifs et sensible au genre de consolidation de la paix.

Pour répondre aux causes structurelles qu'empêchent la promotion des systèmes inclusifs dans le débat sur la consolidation de la paix, il est nécessaire :

1. Promouvoir d'espaces de dialogue sur les valeurs de la paix, la coexistence pacifique et la cohésion sociale ;
2. Renforcer les capacités des organisations féminines et réseaux des femmes pour contribuer au dialogue sur la paix et à intégrer la gestion et la transformation des conflits économiques ;
3. Promouvoir des activités socio-économiques directement aux femmes et aux jeunes femmes.

Le projet propose **une approche innovante**, en effet, le projet est basé sur une Approche de Développement de Capacités qui est focalisé sur trois facteurs clé :

1. créer un environnement favorable au changement ;
2. promouvoir les facteurs de changement ;
3. réduire les obstacles au changement.

L'implémentation de cette approche dans ce projet se réalise, tout d'abord, à travers les Activités 1.1.2, 1.1.6, 1.2.2, 2.1.1 et 3.2.1 qui sont finalisées à renforcer les capacités des organisations des femmes ciblées et, finalement, à augmenter leur niveau d'autonomisation. De cette façon, elles-mêmes seront les acteurs qui, de manière participative à toutes les

étapes, appuieront principalement la réalisation des résultats du projet en favorisant le changement du contexte vers une **société plus équitable et pacifique**. En outre, l'action de sensibilisation qui sera réalisé à la fois pour les hommes (Activité 2.1.1), les autorités et les leaders des zones du projet (Activité 3.2.1 et 3.2.5) et les communautés dans leur ensemble (Activité 3.1.1, 3.2.2, 3.2.3 et 3.2.4) vise à renforcer le travail de renforcement des capacités des femmes et des filles, en jetant les bases de la **durabilité sociale du projet**.

Bien qu'il existe d'autres projets sur la consolidation de la paix dans la région du lac au Tchad, ce projet est une innovation dans la mesure où il utilise une approche participative à toutes les étapes : de la cartographie des associations à la définition des appels à propositions et des activités de formation des associations. En effet, une fois qu'elles auront été choisies, outre la formation sur le cycle du projet et la gestion financière qui sera réalisée avec le personnel de COOPI, un consultant sera chargé de produire des manuels ou des outils sur les thèmes qui seront définis en collaboration avec les associations elles-mêmes. Cette approche innovante permettra aux associations d'être durables une fois le projet terminé et de résoudre les causes structurelles qui les empêchent de fonctionner.

L'Action va augmenter la capacité d'autonomisation des femmes et des filles en tant qu'individus au sein de la société mais aussi sous la forme d'organisations de femmes et réseaux qui doivent conduire ce changement dans une **vision de durabilité**. En effet, des femmes seront identifiées selon les critères liés à leur engagement pour les questions du genre mais aussi leur influence et leadership dans la communauté pour constituer un réseau de femmes leaders. Ces réseaux et organisations pourront alors entrer dans le débat sur la prévention, transformation et résolution des conflits en se mesurant à des structures qui existent déjà au niveau local et régional (traditionnelles et formelles) mais qui ont jusqu'à présent été gouvernées par des hommes. Elles constitueront un cadre qui travaillera pour un changement de mentalité à travers les actions de sensibilisation. L'innovation s'allie à la durabilité à travers la mise en place d'un réseau de femmes leaders, ce réseau permettra aux femmes elles-mêmes de mener des actions de plaidoyer et de sensibilisation pour un changement de mentalité et leur forte implication dans le processus de prise de décision. À travers un plan d'action bien structuré et des actions coordonnées, elles veilleront à maintenir le cap des actions au-delà du projet pour garantir la durabilité surtout relativement aux actions de communication.

COOPI et ses partenaires s'engagent à renforcer les capacités de ces organisations locales afin qu'elles puissent participer au discours sur la consolidation de la paix dans une optique de durabilité plutôt que de dépendance. Les associations de femmes vont elles-mêmes promouvoir des solutions concrètes aux conflits locaux (**approche bottom up**) par le biais de conventions en cascade et bénéficieront de formations pour accroître leurs compétences institutionnelles. Cela se réalisera à travers des modalités flexibles et participatives, afin de garantir et d'assurer la plus grande appropriation (**ownership**) possible des organisations de femmes.

Nous allons nous appuyer sur le pouvoir que les femmes ont dans la société et la famille : en fait, les femmes dans la société rurale tchadienne, grâce à leur capacité de médiation et de négociation pour préserver la cohésion familiale, sont reconnues comme un pilier dans la société et au niveau de l'unité familiale. Mais de manière totalement contradictoire, et sous l'effet des considérations culturelles, il leur est interdit de participer efficacement aux décisions qui affectent la vie de la communauté. Nous partons en effet du principe que le processus de consolidation de la paix doit être inclusif parce qu'il doit être fondé sur la coexistence et cohabitation pacifique, ainsi que sur la cohésion sociale. Par conséquent, les femmes et les jeunes femmes, en tant que catégories marginalisées par le débat sur la paix et victimes des conséquences négatives des conflits, une fois qu'elles auront intégré le discours sur la paix, grâce à leur prise de conscience et leur autonomisation, pourront contribuer

positivement à la prévention, transformation et à la résolution des conflits en promouvant l'inclusion et une vision tolérante.

Notre approche est aussi **sensible au genre et l'âge** : nous avons constaté que les jeunes femmes ont des besoins très différents de ceux des femmes adultes. C'est pour cette raison que l'aide économique aux femmes adultes prendra la forme d'un crédit rotatif, tandis que les jeunes femmes bénéficieront d'une formation professionnelle et d'un kit de fin d'études pour démarrer des activités génératrices de revenus.

- b) Fournissez une « **théorie du changement** » au niveau du projet - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.

*(Remarque : le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et diverses, c'est-à-dire que la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue, les possibilités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Le choix de l'approche qui doit dépendre de facteurs spécifiques au contexte. Quelles hypothèses de base sur la manière dont le changement se produira ont motivé votre choix d'approche de programmation ?)*

Notre théorie du changement vise à réaliser comme changement à long terme que les organisations et les réseaux de femmes ainsi que les jeunes femmes, les institutions et les communautés favorisent un système de cohésion sociale et de cohabitation pacifique à travers l'adoption de systèmes inclusifs de consolidation de la paix. Le tableau ci-dessous examine comment nos approches politiques permettront d'obtenir les changements attendus sur la base des hypothèses de base analysées.

APPROCHE PROGRAMMATIQUE	HYPOTHÈSES DE BASE	HYPOTHÈSES D'APPUI
Renforcer les capacités des associations féminines et des réseaux des femmes dans leur participation au dialogue sur la consolidation de la paix	Les groupes de femmes jouent un rôle important dans la sphère publique rurale, d'une part par leur force motrice dans les activités génératrices de revenus et d'autre part par leur potentielle capacité de mobilisation sociale, représentant un catalyseur du dynamisme social.	Les organisations et réseaux des femmes souffrent d'un manque de ressources financières et d'expertise technique, ainsi que d'une structure organisationnelle faible. Si ces acteurs sont renforcés dans leur capacités institutionnelles et leur prise de conscience augmentent alors ils vont participer au dialogue sur la consolidation de la paix.
Améliorer l'accès aux opportunités économiques des femmes et des filles	Si les femmes et les jeunes femmes sont émancipées économiquement, elles peuvent participer à la vie sociale. La promotion de l'égalité des sexes et du rôle de la femme doit également être acceptée et encouragée par les hommes, les dirigeants et la communauté dans son ensemble.	Dans la société rurale tchadienne, les femmes ne jouissent pas des mêmes droits que les hommes et sont victimes de violences et d'abus ; ces violences à leur égard s'intensifient en cas de conflit. Il s'agit donc de soutenir économiquement ces femmes et augmenter leur capacité managerielle. Les filles (15-25 ans) n'ont pas d'emploi et n'ont pas accès à des outils pour s'émanciper : elles ne peuvent pas retourner à l'école car elles ont dépassé l'âge de l'éducation formelle et elles n'ont pas les moyens économiques d'obtenir des compétences qui leur permettraient d'être économiquement autonomes.

		<p>Il s'agit de renforcer les capacités professionnelles des jeunes femmes.</p> <p>Les hommes seront disposés à s'engager avec le projet et avec les femmes leaders, car le projet s'adressera également aux hommes et aux leaders communautaires pour les sensibiliser à la lutte contre la violence sexiste ; les hommes bénéficieront également des dividendes produits par les activités économiques et seront donc accompagnés pour comprendre que l'engagement des femmes dans l'économie augmentera la prospérité de la communauté dans son ensemble, tout en favorisant la paix.</p>
Accompagner les acteurs de la paix à la promotion du rôle de la femme dans les systèmes de prévention, mitigation et résolution des conflits	<p>La mobilisation des mécanismes endogènes est nécessaire pour garantir la cohésion sociale dans les communautés. Le soutien à tel mécanismes permettra une amélioration de la prévention et gestion des conflits locaux liés aux ressources économiques.</p>	<p>Les mécanismes de prévention et de gestion des conflits endogènes sont très exclusifs, en effet, seuls les hommes y participent. Ces systèmes sont alors régis par la logique du particularisme et de l'intérêt individuel mais ont l'avantage de maintenir la cohésion de la communauté.</p> <p>Il s'agit de faire prendre conscience de l'importance d'inclure toutes les couches de la population dans les systèmes de consolidation de la paix, de promouvoir la cohabitation pacifique et la cohésion sociale.</p> <p>Les activités amélioreront la réceptivité des processus de prévention, mitigation et résolution des conflits dominés par les hommes à la valeur ajoutée des femmes, des filles et des associations de femmes.</p>

- d) **Fournir une description narrative des principales composantes du projet (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités**

La stratégie sera mise en pratique par la réalisation de trois résultats. Chaque résultat sera concrétisé par la réalisation de deux produits.

**Le premier résultat vise à renforcer la participation effective à la gestion des conflits des organisations féminines et des réseaux des femmes pour contribuer au processus de consolidation de la paix.** Cela sera possible parce que les organisations de femmes auront renforcé leur capacité institutionnelle (produit 1.1.) et les femmes et les réseaux de femmes auront renforcé leurs capacités de leadership dans les questions sur la paix et l'autonomisation des femmes (produit 1.2.).

Une *approche innovante* sera utilisée pour la réalisation de ces produits: d'une part, les organisations de femmes seront financées pour la réalisation de micro-projets, d'autre part, elles seront accompagnées par des formations sur la gestion financière et un suivi régulier dans la mise en œuvre de leurs projets.

Cela se fera par le biais d'une première cartographie qui sera suivie d'un appel à propositions. La cartographie est nécessaire pour le projet, car une approche participative sera utilisée : pour chaque département, des journées seront organisées auxquelles toutes les associations de femmes seront invitées à participer ; au cours de ces réunions, les associations répondront

à un questionnaire qui sera ensuite utilisé non seulement pour l'activité de cartographie mais aussi pour recueillir les avis des associations sur les thèmes à aborder pour l'élaboration des micro-projets et les critères pour développer les appels à proposition.

Aussi les autorités locales seront incluses dans l'élaboration des critères pour les appels à proposition dans une optique de pérennisation de l'action. En général, les critères suivants seront utilisés les associations doivent prouver :

1. qu'elles sont des associations de femmes ;
2. leur existence antérieure à cette initiative sur le territoire ;
3. d'être dûment enregistrées et de disposer d'une autorisation locale ;

En outre les sujets des micro-projets doivent viser à promouvoir la participation des organisations des femmes dans le processus de consolidation de la paix : en particulier les projets gagnants seront axés sur des actions qui cherchent à trouver des solutions concrètes aux tensions liés aux ressources naturelles ou à trouver des solutions concrètes qui empêchent la participation des femmes dans le processus sur la paix.

D'autre part, les réseaux de femmes seront renforcés et/ou créés et formés en matière du leadership féminin. Ces femmes, après avoir reçu une formation aux techniques de communication, deviendront des catalyseurs au sein de leurs villages pour sensibiliser et former d'autres femmes sur le thème du leadership féminin. Elles prépareront également des activités de sensibilisation aux questions de paix en utilisant notamment la radio et le théâtre comme outils.

Afin de mieux participer et d'apporter une valeur ajoutée dans les instances locales de prévention et de gestion des conflits, les femmes au sein des réseaux auront des espaces pour se concerter et adopter des lignes de conduites, des stratégies pour se positionner aux seins de ces entités. C'est à ce titre que les femmes même organiseront des ateliers sur la stratégie de participation aux actions de prévention et gestion des conflits.

**Le deuxième résultat vise à améliorer les moyens de subsistance des femmes et des filles à travers la revitalisation des activités économiques diversifiées pour renforcer leur autonomisation en favorisant ainsi le processus de consolidation de la paix.** En effet, les femmes et les filles auront amélioré l'accès aux services économiques en réduisant leur marginalisation (produit 2.1.) et les hommes et les communautés dans la zone d'intervention seront engagés dans la lutte contre le VBG et la promotion de l'autonomisation des femmes (produit 2.2.).

Les actions spécifiques qui mèneront à la réalisation de ces produits sont sensibles au genre. En fait, le consortium du projet fournira aux femmes âgées de 25 à 50 ans un soutien économique en leur donnant accès à un fonds d'appui financier rotatif. Afin de contribuer au renforcement du rôle des femmes dans le domaine socioéconomique et particulièrement dans l'inclusion des femmes dans le développement local, le projet prévoit d'apporter un appui financier, pour soutenir des initiatives économiques génératrices de revenus portées par les femmes victimes des violences ou se trouvant dans des situations de vulnérabilité. Ces appuis devront requérir deux conditions fondamentales :

- a) Les initiatives économiques sont retenues et proposées par les bénéficiaires;
- b) La rentabilité financière des activités économiques retenues est vérifiée.

En ce qui concerne les jeunes filles et filles âgées de 14 à 25 ans, qui n'ont pas accès à l'éducation formelle et n'ont pas les moyens d'être autonomes, le projet soutiendra la création de centres de formation professionnelle et fournira aux jeunes femmes ayant terminé avec succès les cours un kit initial afin qu'elles puissent immédiatement entrer sur le marché du travail. La formation aux métiers permettra d'orienter les jeunes femmes dans les filières de leurs choix et en fonction des opportunités qui s'offrent à eux dans la province. 3 centres d'éducation de base non formelle seront donc mis en place pour faire face aux besoins des

filles non scolarisé et déscolarisé. Pour réduire la marginalisation des femmes et des jeunes femmes, des activités avec un groupe cible masculin seront également mises en œuvre. Les hommes, en effet, seront impliqués dans des sessions de discussion d'homme à homme (*Men to Men*). Développé par ACORD et FEMNET (*African Women's Development and Communications Network*), réseau panafricain des femmes pour le développement et la communication ; l'objectif de cette activité est d'impliquer les hommes conscients de la situation de vulnérabilité, de marginalisation et de domination des femmes, dans cette lutte pour éradiquer la violence que subissent les femmes à différentes échelles. L'objectif recherché à travers ces discussions est de rendre les hommes sensibles à la question de la marginalisation et les amener à être les acteurs ou artisans de changement car en partie, ce sont eux qui entretiennent ou engendrent ces situations.

**Le troisième résultat vise à augmenter l'engagement des communautés locales, des institutions traditionnelles et des autorités impliquées dans la consolidation de la paix dans promotion de la participation des femmes au processus de consolidation de la paix.** Cela se ferait parce que les autorités et les leaders des zones du projet seront sensibilisées sur l'importance de la promotion de la mise en œuvre de la résolution 1325 (produit 3.1) et les leaders communautaires, les autorités et les communautés seront engagés dans la promotion des systèmes inclusifs de consolidation de la paix (produit 3.2).

Pour la réalisation de ces produits, le Consortium organisera des séances de « *café-genre* » (activité élaborée par la CELIAF) avec les autorités administratives, traditionnelles et religieuses pour susciter leurs engagements à mettre en œuvre la résolution 1325. L'activité a le but de conduire les autorités invitées à la signature des engagements officielles. Les autorités s'engageront à impliquer les filles et les femmes dans les mécanismes locaux de gouvernance y compris ceux en charge de la gestion et résolution des conflits. Ces engagements se feront sous la forme de procès-verbaux contenant les résolutions qui seront prises à l'issue de l'activité. Un mécanisme de suivi sera mis en place pour évaluer le niveau de réalisation progressif. La présente proposition entend compléter le projet « prévention de la féminisation » en ce sens que les actions de sensibilisation/communication qui n'étaient dirigées que vers les femmes pourront s'étendre aux autres leaders d'opinion des communautés bénéficiaires notamment les leaders administratifs, traditionnels et religieux. Pareillement, la CELIAF rendra disponible les listes des bénéficiaires des subventions dans le cadre de ce projet en cours de finalisation, pour éviter des doublons.

En autre, pour engager les leaders communautaires, les autorités et les communautés dans la promotion des systèmes inclusifs de consolidation de la paix des espaces de dialogue seront renforcés: des fora sur la tolérance et la coexistence pacifique et des conférences/débats avec les leaders traditionnelles et religieux sur la participation des femmes dans les instances et mécanismes de prévention et de gestion des conflits locaux seront organisées.

La société tchadienne connaît, depuis l'indépendance un mal profond qui est le fait des différents régimes qui se sont succédé. L'intérêt national qui est l'idéal à protéger pour tout État, a progressivement laissé la place au confessionnalisme, au régionalisme et au clanisme. L'enjeu de ce forum est de recoudre les liens sociaux et à faire en sorte que la tolérance, la cohésion et coexistence pacifique soit mis au-devant dans les rapprochements et ce particulièrement en milieu rural où un début de prise de conscience et du rejet de l'arbitraire s'amorce avec l'émergence de véritables citoyens et les débats sur les questions de citoyenneté et de droit. De manière spécifique, les foras traiteront : les valeurs importantes à promouvoir telles que la tolérance, la solidarité, le respect des droits d'autrui, la paix ; des comportements à bannir comme l'ethnocentrisme, intolérance religieuse etc.; et des changements à susciter autour de soi à savoir promouvoir la cohabitation pacifique, le respect des diversités culturelles, religieuses et ethniques, prêcher la paix, la tolérance, encourager le

brassage et bannir les replis identitaires. Les aspects qui seront traités par les foras s'inscrivent dans les documents et stratégies politiques ci-dessous :

- Politique Nationale Genre
- Plan d'actions quinquennal de mise en œuvre du PNG (2019-2023),
- Plan National de Développement.

Ces activités intégreront également la vulgarisation des grandes résolutions qui ont été issues du Dialogue National Inclusif Souverain (DNIS) en cours, plus précisément les résolutions qui visent à renforcer la cohésion sociale et la cohabitation pacifique.

**Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.**

- c) **Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extrants et activités du cadre de résultats.



Le projet sera réalisé dans tous les départements du Lac, spécifiquement dans les zones rurales de Liwa, Bol rural, Baga-sola et Ngouri. Ces zones de mise en œuvre ont été choisies sur la base de la présence des partenaires dans les zones. En outre, sur la base de leur connaissance de la zone, on peut constater que si de nombreux problèmes subsistent sur la question des conflits et de la participation des femmes à ceux-ci. En fait ce sont les chefs-lieux des départements retenus pour la mise en œuvre du projet, mais les actions seront mises en œuvre en majorité en milieu rural du fait que les habitants de la périphérie sont pour la plupart du temps discriminés et pas suffisamment impliqués dans les actions de développement. En outre, le consortium a décidé d'intervenir dans les zones parce que les trois organisations de mise en œuvre ont une très forte présence et capacité à mettre en œuvre des activités dans la région : nous voulons tirer parti d'autres actions menées par le consortium afin d'amplifier l'impact de nos activités et de renforcer la durabilité. Le ciblage

des cantons/villages des bénéficiaires directs sera effectué de manière participative avec les autorités administratives, traditionnelles, les organisations communautaires.

Les principales cibles de l’Action sont les suivants :

- 1) Entre 4 et 8 organisations féminines. Elles bénéficieront des interventions de renforcement des capacités et de financement de leurs projets pour la gestion des conflits liés à l'accès aux ressources économiques. L'identification des organisations sera réalisée sur la base de la pertinence de leurs propositions de projet aux critères définis dans l'appel à proposition. Les critères seront élaborés avec une approche participative avec la collaboration des autorités locales et à travers des questionnaires réaliser pendant les activités de mapping ; cela constituera une occasion pour favori la participation des organisations des femmes au processus d'identification des critères ;
- 2) 200 femmes (dont 80 jeunes femmes), bénéficieront des séances de formation sur le leadership féminin. L'identification des femmes se fera à travers des focus groupes et sur la base des fiches bien établies définissant les critères notamment le niveau d'engagement dans la vie associative et pour la cause de l'égalité du genre et le charisme exercé dans la communauté;
- 3) 10.000 membres de la communauté recevront des sensibilisations (2000 hommes, 6000 femmes, 1000 garçons et 1000 filles) ;
- 4) 200 femmes recevront le fonds rotatif : cet appui financier vise à renforcer les revenus des femmes vulnérables. Le staff de projet va établir les critères pour évaluer les cas de vulnérabilité.
- 5) 100 jeunes filles et filles de 14-25 ans déscolarisées/non scolarisées seront impliquées dans la formation professionnelle ;
- 6) 400 femmes seront formées sur les principes d'entrepreneuriat ;
- 7) 2000 hommes seront engrangés dans l'organisation des discussions d'hommes à hommes ;
- 8) 50 autorités et leaders traditionnelles impliquées dans les actives du résultat 3 ;
- 9) 600 personnes sensibilisées par les caravanes de sensibilisations ;
- 10) 5000 personnes sensibilisées sur la participation des femmes dans la paix à travers la radio ;

Total de 18.300 (en considérant déjà le *double-counting*)

### **III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)**

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ici-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

COOPI entant que chef de file, est accompagné depuis la phase de rédaction de la note conceptuelle par deux partenaires locaux de confiance à long terme : CELIAF et ACORD. COOPI mettra en œuvre deux accords de partenariat pour la distribution du budget total aux deux partenaires locaux du projet. Les partenaires sont considérés comme des partenaires stratégiques, participant tout au long du cycle du projet. La CELIAF (Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines) est un réseau de droit tchadien composé de plus 1600 organisations féminines de base. Sur la base de la mission de ce partenaire, qui est de contribuer à l'éradication de toutes les formes de violence à l'égard des femmes par le

renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des organisations de femmes, son rôle est central pour obtenir de résultats impliquant le renforcement des capacités des femmes. L'Association de Coopération et de Recherche pour le Développement (ACORD) Tchad est engagée depuis 1994 pour la justice sociale et le développement durable. Ce partenaire est central dans les actions avec les communautés combinées aux activités de plaidoyer en considération de son expertise autour des thématiques de moyens d'existence, résolution des conflits, construction de la paix et droits des femmes et leur existant lien de proximité avec la société civile. La contribution d'ACORD se focalise surtout dans l'engagement de communautés marginalisées qui deviennent des acteurs de la transformation des conflits, aussi sur les relations positives entre hommes et femmes et les moyens de lutter contre les inégalités entre les sexes.

En outre, COOPI financerà d'autres associations de femmes par le biais de sous- conventions pour renforcer leur capacité institutionnelle : en fait, COOPI s'engagerà dans la cartographie des parties prenantes pour soutenir les organisations dans l'évaluation ascendante de leurs besoins, en les soutenant dans le processus d'identification des lacunes de capacité.

COOPI signera un accord de partenariat avec chaque partenaire pour rendre explicite la répartition des activités et du budget sur la base du contrat avec le donateur. COOPI assurera un accompagnement continu dans la mise en œuvre du projet et une formation permanente.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
<b>Organisation de convocation : COOPI</b>	2 737 226,00 USD	AFD UE AICS	N'Djamena, BOL, Goz Beida	52 dont 24 dans la zone du projet	
<b>Organisation bénéficiaire : COOPI</b>  <b>Partenaires d'exécution : ACORD TCHAD</b>	1 568,557 USD	UE-CCFD UE-CCFD UE-ACRA-CCFD	Ouaddai (Am Dam) Guéra(Mongo) Hadjer Lamis (Bokoro) Salamat (Am Timan et Aboudeia) Lac (Bagassola) Tandjilé (Kélo) Direction (N'Djaména)	32 personnes dont 05 dans Province ciblée	Expert en gestion concrète des ressources naturelles Expert en Genre/VBG Expert en socio-économie Expert en question Environnementale s Expert en S-E

<b>Organisation bénéficiaire : COOPI</b>						
Partenaires d'exécution :						
<b>CELIASF</b>	925 978.3046 USD	PNUD UNICEF ACRA AFD CARE	N'Djamena, Bol, Moundou, Doba	23 personnes	Consultant genre	

- b) **Gestion et coordination du projet** – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquer les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à l'**annexe A** et joignez les mandats clés du personnel.

Le projet sera mis en œuvre par une équipe de gestion guidé par le coordinateur/trice Programme Genre de COOPI, qui (entant que Chef de file) devra gérer le projet et les différents partenaires de mise en œuvre. Le coordinateur/trice sera assisté par le coordinateur/trice du suivi et de l'évaluation qui assurera la vérification de l'avancement des résultats. En outre, le Comité du PBF jouera un rôle clé en assurant une communication constante sur le projet ainsi qu'un appui sur les activités de suivi et une évaluation. La coordination au niveau stratégique sera assurée par la Cheffe de Mission et l'Administrateur Pays de COOPI. La coordination au niveau opérationnel sera assurée par les superviseurs des activités, qui échangeront régulièrement avec les autres organisations présentes sur le terrain.

Le tableau ci-dessous indique le personnel impliqué dans le projet et le pourcentage que le PBF prendra en charge.

<b>Cheffe de Mission</b>	COOPI	15%	Déjà recruté
<b>Coordinateur/trice Programme Genre</b>	COOPI	100%	À recruter
<b>Chargé de Suivi et évaluation</b>	COOPI	100%	À recruter
<b>Assistant Chargé de Suivi et évaluation</b>	COOPI	100%	À recruter
<b>2 superviseurs des activités</b>	COOPI	100%	À recruter
<b>Administrateur Pays</b>	COOPI	15%	Déjà recruté
<b>Administrateur Projet</b>	COOPI	70%	Déjà recruté
<b>Coordinateur Logistique</b>	COOPI	15%	Déjà recruté

Assistant RH	COOPI	25%	Déjà recruté
--------------	-------	-----	--------------

- c) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

Les activités ciblent principalement les femmes et les jeunes femmes, à titre individuel ou au sein d'associations de femmes, dans la région du lac Tchad, dans les quatre départements (MAMDI, KAYA, FOULI et WAYI). Sur la base d'une analyse des risques, qui sera également approfondie ultérieurement sur le terrain, l'équipe du projet a déjà envisagé d'adopter une approche "*do no harm*" et de développer des stratégies de participation avec les femmes pour atténuer les effets négatifs qui pourraient être créés par la mobilisation des ressources. Dans la phase de mise en œuvre, grâce à un suivi constant et à la mise en place d'un système de redevabilité, le personnel du projet sera en mesure de suivre toutes les situations et de garantir la transparence dans la gestion des ressources. En particulier, grâce à des actions ponctuelles déjà prévues dans la phase de conception, des stratégies préventives seront mises en place pour éviter de créer des conséquences négatives due à la mobilisation des ressources économiques. La première consistera à faire des hommes la cible principale de certaines actions de lutte contre la violence sexiste, en les accompagnants pour qu'ils soient les promoteurs d'une culture de masculinité positive. La deuxième intervention, en outre, ciblera les dirigeants et les autorités locales qui, étant impliqués dans le projet, seront chargés de promouvoir une culture d'inclusion du genre et de veiller à ce que toute agression envers les femmes qui reçoivent des ressources du projet puisse être prévenue ou au moins punie au sein des villages. En outre les activités seront toujours menées dans des lieux accessibles sans risques par les femmes et aussi dans des horaires convenables.

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
Risque sécuritaire lié aux attaques de groupes extrémistes (BH)	Niveau élevé dans le département de Kaya (risque accru de représailles BH sur les civils après la fin de l'opération Haskanite et le retrait des renforts envoyés sur place) Niveau moyen dans les autres départements de la province (Mamdi, Fouli, Wayi et Koukimé)	Le protocole de sécurité doit être respecté
Accident de route	Moyen dans tous les départements	Pas excès de vitesse (Vitesse limité), Pas de surcharge, Respect de procédure de conduite.
Car-jacking /coupeur des routes	Moyen dans tous les départements	Convoi de deux véhicules recommandés Moyen de communication absolue
Conflit intercommunautaire	Moyen dans tous les départements	Équitabilité de la justice, travailler en close collaboration avec les autorités locales, les chefs traditionnels et les leaders religieux. Implique également les comités locaux de prévention et de gestion de conflits
Ingérence des autorités locales	Faible dans tous les départements	Sensibilisation des autorités

Les risques environnementaux liés aux changements climatiques.	Élevé dans tous les départements	L'appui technique proposé par les autres projets constituent une réponse directe : la plupart des pratiques proposées jouent un rôle essentiel contre l'appauvrissement des sols et contribuent à l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques ainsi qu'à l'atténuation de leurs effets.
Les risques sociaux : un contexte social (poids des traditions et pesanteurs socio-culturelles) de mise en œuvre porteur de réticences dans la collaboration et de résistances au changement pourrait entraver les processus visant un accès équitable aux ressources.	Faible dans tous les départements	Le projet propose l'activation des cadres de dialogue en vue de faciliter les consensus.
Les risques sanitaires : une nouvelle vague de pandémie liée à la COVID 19 pourrait resurgir. Jusqu'alors le Tchad a été peu affecté par la pandémie.	Faible dans tous les départements	Le personnel va suivre toutes les mesures de prévention (POS)
Augmentation des violences basée sur le genre	Moyen dans tous les départements	Le projet a élaborer déjà une activité pour faire face à cette situation : discussions men to men pour engager les hommes dans la lutte contre le VBG et les conférences avec les leaders traditionnelles.
Risques de PSEA du personnel de projet	Moyen dans tous les départements	COOPI établira un mécanisme de retour d'information et de plainte - culturellement approprié et accessible aux bénéficiaires. Le personnel de COOPI doit faire une formation sur le PSEA et ils doivent signer le Code de Conduit.

- d) **Suivie / évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de résserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

COOPI établira un mécanisme de retour d'information et de plainte - culturellement approprié et accessible aux bénéficiaires - qui: permet aux bénéficiaires et autres parties prenantes de soumettre des suggestions, des plaintes et des recommandations; qui les traite, les analyse et les catégorise; qui comprend un système de réaction efficace, efficient et structuré qui fournit aux bénéficiaires des réponses pertinentes et confidentielles et y donne suite si nécessaire; et qui capitalisent toutes les informations et adaptent les programmes et

interventions - à court et à long terme - en fonction des nouvelles connaissances acquises grâce à la participation communautaire. COOPI veillera à ce que les communautés soient bien informées du fonctionnement du mécanisme de plainte et de réponse et de son utilisation.

Le processus de suivi commence par la mise en place d'outils à utiliser pour la mise à jour sur les activités, les résultats et les objectifs. Le Coordinateur/trice – y compris le chargé S&E – établira ainsi le flux de travail pour les activités de S&E, et organisent, en termes de temps et de ressources, des activités telles que la collecte de données, les missions de suivi, le reporting interne et externe. Les membres du personnel du projet suivent la mise en œuvre quotidienne de l'action et rendent compte de l'avancement du projet (suivi du processus). Un flux régulier d'informations entre le personnel de terrain et la coordination est assuré. Des rapports de suivi et des plans mensuels sont compilés, résumant les réalisations des activités et les progrès des indicateurs de résultats. Les outils et méthodes de collecte de données spécifiques au secteur sont sélectionnés sur la base des indications contenues dans les POS (procédures opérationnelles standard) sectorielles de COOPI. L'équipe de coordination adopte différentes pratiques : missions de suivi terrain, triangulation des données, comparaison avec d'autres départements (Administration et Logistique) pour vérifier la cohérence entre les données programmatiques et administratives et opérationnelles, utilisation de la documentation visuelle pour compléter les informations écrites et valider la qualité du travail.

COOPI garantit la responsabilité à travers ces composantes principales :

1. Participation et inclusion des bénéficiaires et des parties prenantes dans toutes les phases du projet (attention particulière sur les groupes vulnérables).
2. Communication et transparence entre COOPI et ses bénéficiaires et parties prenantes.
3. Mécanisme de retour d'information et de plainte.
4. Capitalisation de toutes les informations issues de l'inclusion et de la participation des bénéficiaires et capacité à adapter les programmes et les interventions en fonction des nouvelles connaissances acquises grâce à la participation communautaire. .

En outre, le projet mettra en place des mécanismes de suivi impliquant le secrétariat du PBF, les autorités locales et les bénéficiaires afin de renforcer le suivi de l'avancement des indicateurs, la mise en place des approches de consolidation paix et la communication sur le projet.

**SUIVI ADMINISTRATIF** Tous les mois, le suivi de la situation financière du projet sera assuré en utilisant l'outil de suivi financier de l'organisation en insérant les dépenses cumulées du projet et en mettant à jour le plan financier de la période restante. Les mises à jour des taux de change actuels seront prises en considération afin de pouvoir atteindre l'objectif du projet sans sur / sous-dépenses.

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui

dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

COOPI et ses partenaires continueront à travailler en étroite collaboration avec les autorités au niveau national et local. En se basant sur des bonnes relations nouées dans les années, on continuera à coordonner nos activités avec les services étatiques pertinents en nous efforçant toujours à concevoir nos programmes conformément aux stratégies gouvernementales et de respecter les directives officielles.

Un atelier de lancement de projet est prévu, invitant les autorités administratives mais aussi traditionnelles des différentes localités d'intervention du projet. L'objectif est de fournir aux autorités les informations fondamentales sur les activités du projet mise en œuvre par COOPI et ses partenaires dans la Province du Lac, de favoriser l'engagement des parties prenantes et de les impliquer dans la stratégie de sortie (*empowerment* des autorités en charge de ces questions).

Les autorités locales des sites/villages d'intervention seront toujours impliquées dans les activités, dès le départ sur un contrat social spécifiant l'objectif de l'engagement commun ainsi que les rôles des autorités administratives/traditionnelles et des bénéficiaires, représentés par des différentes structures locales communautaires/intercommunautaire ayant déjà développée par le passé des partenariats avec d'autres structures.

Toute la stratégie du projet se base sur le renforcement des capacités des acteurs à différents niveaux : les actions de renforcement de capacité des acteurs locaux, permettra une meilleure compréhension de la situation actuelle, les enjeux de la zone et le rôle attendu de ces acteurs. Ces actions contribueront ainsi à une meilleure implication et participation aux activités du projet, compte tenu du rôle important que joueront le CPA, les CDA et les responsables des Organisations Paysannes (OP) faitières féminines dans le processus de mise en œuvre du projet, acteurs catalysants d'une transition : une participation fonctionnelle à court terme vers une auto-mobilisation pacifique à long terme.

Le Consortium renforcera leur capacité en matière de maîtrise d'ouvrage pour leur permettre de bien suivre la mise en œuvre des actions prévues et de s'approprier des démarches et des savoirs faire afin d'être en mesure de continuer ou de dupliquer ces méthodes de développement local dans le temps.

Aussi les réseaux des organisations féminines seront accompagnés dans un processus de renforcement des capacités pour le préparés à travailler en autonomie aussi après la fin du projet. Le projet visera le changement social en augmentant le niveau et la qualité de la participation des femmes et des jeunes femmes, ainsi que des organisations et des réseaux de femmes, au processus de consolidation de la paix. Le projet renforce également les capacités des organisations afin d'assurer un effet catalyseur de leur participation : en effet, ces organisations pourront à l'avenir trouver des solutions pour répondre à leurs propres besoins et améliorer leurs possibilités de croissance : grâce à leur expérience en gestion des micro-projets elles pourront obtenir futurs financements, en tirant parti des résultats déjà obtenus dans le cadre de ce projet.

#### **IV. Budget du projet**

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des

fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Les choix ont été faits sur la base de l'expérience antérieure de COOPI et les partenaires dans des projets similaires. Pour le personnel on va recruter les figures suivantes :

<b>Cheffe de Mission</b>	COOPI	15%	Déjà recruté
<b>Coordinateur/trice Programme Genre</b>	COOPI	100%	À recruter
<b>Charge de Suivi et évaluation</b>	COOPI	100%	À recruter
<b>Assistant Charge de Suivi et évaluation</b>	COOPI	100%	À recruter
<b>2 superviseurs des activités</b>	COOPI	100%	À recruter
<b>Administrateur Pays</b>	COOPI	15%	Déjà recruté
<b>Administrateur Projet</b>	COOPI	70%	Déjà recruté
<b>Coordinateur Logistique</b>	COOPI	15%	Déjà recruté
<b>Assistant RH</b>	COOPI	25%	Déjà recruté

Toutes les figures professionnelles mentionnées ci-dessus sont nécessaires pour une mise en œuvre réussie du projet. Les grilles salariales de COOPI ont été utilisées pour le choix du salaire.

Veuillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxième et troisième tranches dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants: 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxièmes et troisièmes tranches.

Veuillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxièmes et troisièmes tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la

mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquencement des projets.

Remplissez deux tableaux dans l'**annexe D du budget Excel**.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité.  
Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

**Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet**

<b>Question</b>	<b>Planification</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Commentaire</b>
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé	X			
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission	X			X Ils seront identifiés dans le premier mois du projet
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier				X Ils seront sensibilisés dans le premier mois du projet
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.				X Ils seront identifiés en manière détaillée dans le premier mois du projet
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	X			
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	X			
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement?	X			
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	X			
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?	N/D			
<b>Genre</b>				
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?		X		
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet?	X			
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X			
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	X			

**Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)**

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	X		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	X		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et coûts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative ?	X		
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	X		
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.	X		
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.	X		

8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.				N/D
--	--	--	--	-----

## **Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

### **AA Functions**

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations**

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by

		PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

#### Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

#### Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

#### Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

#### Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

#### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:**

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

#### **Reporting:**

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

#### Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report <b>Q1 expenses</b> (January to March)

<b>31 July</b>	Report Q2 expenses (January to June)
<b>31 October</b>	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

### **Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

### **Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

### **Final Project Audit for non-UN recipient organization projects**

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

### **Special Provisions regarding Financing of Terrorism**

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

### **Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:**

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary

documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.<sup>24</sup>
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

---

<sup>24</sup> Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

## Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Etapes
Résultat 1:  (Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)				
Produit 1.1. Les capacités institutionnelles des organisations féminines de la société civile sont renforcées pour leur permettre de participer effectivement à la gestion des conflits		Indicateur 1 a # des tensions dans lesquelles les organisations féminines et les réseaux des femmes sont intervenus Niveau de référence : 0 Cible : 4 Réalisé : 33	Enquête	Baseline/Endline
Activité 1.1.1. Mapping des organisations féminines COOP  Activité 1.1.2 Formation sur le cycle du projet et gestion financière COOP  Activité 1.1.3. Organisation des ateliers pour la présentation des appels à proposition COOP  Activité 1.1.4. Sub-conventions a cascade en faveur des organisations féminines COOP  Activité 1.1.5. Élaboration des		Indicateur 1 b Pourcentage des femmes bénéficiant le renforcement de capacités qui rapportent jouer un rôle de leader dans leur communauté (désagrégé par âge) Niveau de référence : 37,26% Cible : 80% Niveau actuel : 93% Cible: Réalisé: 33	Enquête	Baseline/Endline
		Indicateur 1 c Niveau de référence: Cible:		
		Indicateur 1.1.2 # de projets des organisations féminines financés et mis en œuvre Niveau de référence : 0 Cible : 4 Réalisé : 33	Documents de projets financés	
		Indicateur 1.1.3 % des femmes des organisations féminines qui ont amélioré leur connaissance sur le cycle du projet et la gestion financière (désagrégé par âge) Niveau de référence : 11% Cible : 80% Niveau actuel : 43% (62% chez les femmes âgées entre 18 et 35 ans et 24% chez les plus âgées) Cible: Indicateur 1.1.3 Niveau de référence: Cible:	Rapport d'évaluation Pre- Post test Enquête	Après la formation/ Baseline/Endline

<p>Résultat 2: Les moyens de subsistance des femmes et des filles sont augmentés à</p>	<p>plans d'action des organisations féminines ACORD Activité 1.1.5 Organisation de cycles de formation sur les manuels et les outils conçus en matière participative pour améliorer les capacités institutionnelles des organisations de femmes COOPI</p>
	<p>Produit 1.2 Les capacités de leadership des femmes et des réseaux des femmes dans les zones du projet sont améliorées pour leur permettre de participer effectivement à la gestion des conflits</p> <p>Activité 1.2.1. Crédit de réseaux de femmes leaders CELIAF Activité 1.2.2. Formation des membres du réseau des femmes leaders sur le leadership féminin CELIAF Activité 1.2.3. Campagnes de mobilisation des femmes pour la paix CELIAF Activité 1.2.4. Organisations des ateliers par les femmes sur la stratégie de participation des femmes aux actions de prévention et gestion des conflits ACORD</p> <p>Indicateur 1.2.1 % des femmes qui ont amélioré leurs prises de conscience sur l'importance de leur participation dans la prévention et la gestion des conflits (désagrégé par âge) Niveau de référence : 0 Cible : 80%</p> <p>Niveau actuel : 59 </p> <p>Indicateur 1.2.2 % des femmes formées dont les connaissances en matière de leadership sont améliorées (désagrégé par âge) Niveau de référence : 0 Cible : 80%</p> <p>Niveau actuel : 93%. Les jeunes femmes (18 à 35 ans) assimilent relativement plus vite les connaissances en leadership (95%) que les plus âgées (91%)</p> <p>Indicateur 1.2.3 # de personnes touchées par les campagnes de mobilisation des femmes pour la paix (désagrégé par sexe et âge) Niveau de référence : 0 Cible : 10000 Réalisé : 39510 : 3226 hommes, 25936 femmes, 7146 filles et 3202 garçons</p> <p>Indicateur 2 a % des femmes et jeunes femmes soutenues qui ont amélioré leurs revenus (désagrégé par âge)</p>
	<p>Enquête</p> <p>Enquête</p> <p>Rapport d'évaluation Pre-Post test</p> <p>Enquête</p> <p>Rapports des activités Photos</p> <p>Continu</p> <p>Enquête</p> <p>Baseline/Endline</p> <p>Baseline/Endline</p>
	<p>Réalisé : 39510 : 3226 hommes, 25936 femmes, 7146 filles et 3202 garçons</p> <p>Indicateur 2 a % des femmes et jeunes femmes soutenues qui ont amélioré leurs revenus (désagrégé par âge)</p>

<p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant)</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)</p>	<p>travers la revitalisation des activités économiques diversifiées pour renforcer leur autonomisation</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>
<p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>	<p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible: 80%</p> <p>Réalisé : 73% dont 67% des jeunes femmes (âgées entre 18 et 35 ans) et 79% des femmes plus âgées ayant bénéficié des fonds rotatifs, ont amélioré leurs revenus</p>
<p>Produit 2.1</p> <p>La marginalisation économique et sociale dans les zones du projet est réduite à travers l'accès des femmes et des jeunes femmes aux services économiques</p>	<p>Indicateur 2.b</p> <p># de membres de la communauté qui ont amélioré leur bien être grâce aux activités économiques revitalisées</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 900</p> <p>Réalisé : 1110</p>
<p>Indicateur 2.c</p>	<p>Indicateur 2.1.1</p> <p>% des femmes formées qui a amélioré leur capacité managérielle (désagrégé par âge)</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible: 80%</p> <p>Niveau actuel : 55%</p>
<p>Activité 2.1.1 Formation femmes entrepreneurs ACORD</p> <p>Activité 2.1.2 Soutien financier des activités économiques génératrices de revenus pour les femmes en vue de renforcer leur autonomie ACORD</p> <p>Activité 2.1.3. Soutien économique aux filles non scolarisées et déscolarisées (14- 25 ans) COOP</p>	<p>Indicateur 2.1.2</p> <p># des femmes et des filles qui ont reçu de soutien financier (désagrégé par âge), Niveau de référence :</p> <p>Cible: 300</p> <p>Réalisé : 1520. Parmi ces bénéficiaires moins de 1% sont âgées de moins de 18 ans. 64% ont un âge compris entre 18 et 35 ans et 35% ont un âge supérieur à 35 ans</p>
<p>Produit 2.2 Les hommes et les communautés dans la zone d'intervention sont engagés dans la lutte contre le VBG et la promotion de l'autonomisation des femmes</p>	<p>Indicateur 2.2.1</p> <p># d'hommes engagés dans la lutte contre les violences basées sur le genre</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 80</p> <p>Réalisé : 99</p>

<p>Activité 2.2.1. Organisation des discussions d'hommes à hommes s'engageant sur les problèmes et moyens de lutte contre les violences basées sur le genre</p> <p>ACORD</p> <p>Activité 2.2.2. Réalisation des ateliers de vulgarisation par les organisations féminines des politiques et protocoles se rapportant à la protection et la sécurité des femmes ACORD</p> <p>Activité 2.2.3. Organisation et animation des émissions radio sur les droits de la femme et leur autonomisation</p> <p>ACORD</p>	<p>Indicateur 2.2.2 % des hommes cibles qui est favorable à l'autonomisation des femmes</p> <p>Niveau de référence : 74%</p> <p>Cible : 90%</p> <p><b>Niveau actuel :</b> 94%</p> <p>Indicateur 2.2.3 % de femmes informées sur les politiques nationales et protocoles se rapportant à l'autonomisation des femmes (déagrégé par sexe et âge)</p> <p>Niveau de référence : 29%</p> <p>Cible 40%</p> <p><b>Niveau actuel :</b> 40%</p>	<p>Enquête</p>	<p>Baseline/Endline</p>
<p>Produit 2.3</p>	<p>Indicateur 2.3.1</p> <p>Niveau de référence:</p> <p>Cible:</p> <p>Indicateur 2.3.2</p> <p>Niveau de référence:</p> <p>Cible:</p> <p>Indicateur 2.3.3</p> <p>Niveau de référence :</p> <p>Cible:</p>	<p>Indicateur 2.3.1</p> <p>Niveau de référence:</p> <p>Cible:</p> <p>Indicateur 2.3.2</p> <p>Niveau de référence:</p> <p>Cible:</p> <p>Indicateur 2.3.3</p> <p>Niveau de référence :</p> <p>Cible:</p>	<p>Indicateur 3 a</p> <p>% des acteurs impliqués dans le dialogue sur la paix qui estime que la prise des décisions sur la gestion des conflits est plus inclusive (déagrégé par sexe et par âge)</p> <p>Niveau de référence : 29%</p> <p>Cible : 50%</p> <p><b>Niveau actuel :</b> 79% (90% pour les hommes et seulement de 35% selon les femmes)</p> <p>Indicateur 3 b</p> <p>% des autorités qui s'engage pour la promotion de la résolution 1325</p> <p>Niveau de référence : 33%</p> <p>Cible : 80%</p>
<p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue,</p>	<p>Enquête</p>	<p>Baseline/Endline</p>	

<p><b>Réalisé : 100% (100% des autorités rencontrées sont disposées à s'engager à faire la promotion de la résolution 1325)</b></p>	<p><b>Indicateur 3 c</b> Niveau de référence: Cible:</p>	<p>Produit 3.1 Les autorités et les leaders des zones du projet sont sensibilisées sur l'importance de la promotion de la mise en œuvre de la résolution 1325</p>
<p>Activités 3.1.1. Organisation des « cafés genre » en vue du plaidoyer pour l'engagement des autorités à la mise en œuvre de la résolution 1325 CELIAF</p>	<p>Activités 3.1.2. Plaidoyer des organisations féminines auprès des autorités pour l'implication des femmes dans les instances de prise de décisions et mécanisme de prévention et gestion des conflits CELIAF</p>	<p>Indicateur 3.1.1 Nombre d'autorités qui sont sensibilisées sur l'importance de la résolution 1325 Niveau de référence : 0 Cible : 30 <b>Réalisé : 28</b></p> <p>Indicateur 3.1.1 Nombre de plaidoyer organisés Niveau de référence : 0 Cible : 2 <b>Réalisé : 2</b></p>
<p>Activités 3.1.3. Plaidoyer des autorités pour l'implication des femmes dans les instances de prise de décisions et mécanisme de prévention et gestion des conflits CELIAF</p>	<p>Indicateur 1.1.3 Niveau de référence: Cible:</p>	<p>Indicateur 3.1.1 Nombre de plaidoyer organisés Niveau de référence : 0 Cible : 2 <b>Réalisé : 2</b></p> <p>Indicateur 1.1.3 Niveau de référence: Cible:</p>
<p>Produit 3.2 Les leaders communautaires, les autorités et les communautés sont engagés dans la promotion des systèmes inclusifs de consolidation de la paix</p>	<p>Indicateur 3.2.1 # des F-Fora sur la tolérance et la coexistence pacifique réalisés Niveau de référence : Cible : 4 <b>Réalisé : 4</b></p> <p>Indicateur 3.2.2 # des conférences avec les leaders traditionnelles et religieux sur la participation des femmes dans les instances et mécanismes de prévention et de gestion des conflits locaux organisées Niveau de référence : Cible: 4 <b>Réalisé : 3</b></p> <p>Indicateur 3.2.3</p>	<p>Liste de présence Rapports de activités</p> <p>Liste de présence Rapports de activités</p>

<p>Résultat 4:</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)</p> <p>(Recommandations de l' Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>	<p>Activité 3.2.3. Organisation et animation de séances d'information et de sensibilisation des femmes sur la nécessité de leur participation à la promotion de la paix par les agents de changements ACCORD</p> <p>Activité 3.2.4. Fora sur la tolérance et la coexistence pacifique ACCORD</p> <p>Activité 3.2.5. Conférences débats avec les leaders traditionnelles et religieux sur la participation des femmes dans les instances et mécanismes de prévention et de gestion des conflits locaux ACCORD</p>
<p>Produit 3.3</p>	<p>Indicateur 3.3.1</p> <p>Niveau de référence: Cible:</p> <p>Indicateur 3.3.2</p> <p>Niveau de référence: Cible:</p> <p>Indicateur 3.3.3</p> <p>Niveau de référence: Cible:</p>
	<p>Indicateur 4 a</p> <p>Niveau de référence: Cible:</p> <p>Indicateur 4 b</p> <p>Niveau de référence: Cible:</p> <p>Indicateur 4 c</p> <p>Niveau de référence:</p>

		Cible:
Produit 4.1	Indicateur 4.1.1	
	Niveau de référence:	
	Cible:	
	Indicateur 4.1.2	
	Niveau de référence:	
	Cible:	
	Indicateur 4.1.3	
	Niveau de référence:	
	Cible:	
Produit 4.2	Indicateur 4.2.1	
	Niveau de référence:	
	Cible:	
	Indicateur 4.2.2	
	Niveau de référence:	
	Cible:	
	Indicateur 4.2.3	
	Niveau de référence:	
	Cible:	
Produit 4.3	Indicateur 4.3.1	
	Niveau de référence:	
	Cible:	
	Indicateur 4.3.2	
	Niveau de référence:	
	Cible:	
	Indicateur 4.3.3	
	Niveau de référence:	
	Cible:	